

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2021



N° 70/2021

Le 22 octobre deux mil vingt et un à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 15 octobre 2021.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; M. Rauzier, Mmes Dollez, Trézel, M. Hamot, Mme Fernandes, MM. Moonen, Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Berthelot, Mme Konan, Barre, Vigne, M. Matron formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Desmedt par M. Desmedt, Mme Delamarre par Mme Bourgoïn et M. Kwak par Mme Flagothier.

ABSENTS : MM. Rousseau et Lenoble.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 26
Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Attribution de subventions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

- **AFM Téléthon** pour un montant de 500 €
- **UFOLEP** pour un montant de 5 000 € (programme Sport Santé Partagé).

Pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental